

Date de  
convocation :

16-04-2026

Date d'affichage  
de l'ordre du  
jour :

16-04-2026

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU LUNDI 27 AVRIL 2026

2026-CMa-04-02-  
05

CREATION ET ADOPTION DU REGLEMENT DE  
FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL  
D'OFFRES

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Michel Déjardin, Maire.

**Étaient présents** : Michel Déjardin, Noëlle VAILLANT, Michael CHERON, Sandrine BRIOT, Nadège PREVEL, Gilles MERCIER-PUDDU, Ingrid GAUDAIRE, Jean-Charles BALTUS, David BRY, Alexandre HOUOT, Nicolas VIEZ, Audrey GUEZELLO, Alexandra LE KERVERN, Caroline LOUETTE, Virginie TRECHEREL, Jean LORINE, Catherine GENET, Nadine NINOT, Angélique LEROYER

**Absents avec pouvoir** : Marc LABROUSSE pouvoir à Michael CHERON , Brice PENICHOT pouvoir à David BRY , Philippe TRECHEREL pouvoir à Virginie TRECHEREL, Sébastien RIDEREAU pouvoir à Alexandre HOUOT, Céline TARDY pouvoir à Nadège PREVEL, Pascaline SEME pouvoir à Sandrine BRIOT, Daniel HERMAND pouvoir à Angélique LEROYER

**Absents** :

Secrétaire de Séance : Sandrine BRIOT

Soit, sur 27 membres en exercice 19 présents, 8 absents dont 8 ayant donné pouvoir. Le quorum étant atteint,

Vu les articles L1414-2 et L 141165 du CGCT réglementant les commissions d'appel d'offres ;

Considérant la nécessité de créer une CAO pour étudier les offres des marchés publics passés par la commune,

Considérant que pour permettre aux élus une vue d'ensemble des marchés publics passés par la collectivité la proposition tendant à étendre la compétence de la CAO aux marchés dont le montant est inférieur au seuil de procédure formalisée et supérieure à 25000 euros HT, à l'exception de l'attribution que ne peut réglementairement être accordée à la commission

Considérant qu'il y a lieu de préciser son mode de fonctionnement par l'adoption d'un règlement intérieur,

Considérant le projet de règlement proposé en annexe,

### Le conseil municipal à l'unanimité décide :

Article 1 : Une commission d'appel d'offres est créée pour la passation des marchés publics de la commune

Article 2 : Le règlement de fonctionnement annexé à la présente délibération est adopté

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité

Date de transmission de la délibération au contrôle de légalité
.....
Date de publication
.....
Acte rendu exécutoire le
.....
Pour le Maire et par délégation,
Laëtitia LHERMITTE
Directrice générale des services

Le Maire,

  
Michel Déjardin



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.